

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

### **ARRÊTÉS..... 4415**

Arrêté n° 2016-412 du 13 juin 2016 portant avis de recrutements réservés sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation au titre de la session 2016..... 4415

Arrêté n° 2016-416 du 14 juin 2016 annule et remplace l'arrêté n°2015-298 du 16 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit..... 4416

Arrêté n° 2016-419 du 16 juin 2016 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés – secteur II)..... 4418

## ARRÊTÉS

### **Arrêté n° 2016-412 du 13 juin 2016 portant avis de recrutements réservés sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation au titre de la session 2016**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès au corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements,

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation,

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de recrutements réservés sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Un recrutement réservé sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation est organisé par l'Université de La Rochelle au titre de l'année 2016. Un poste d'adjoint en gestion administrative (BAP J) est à pourvoir.

##### **Article 2**

Les dossiers de candidature sont constitués selon le modèle joint au présent arrêté. Ils sont mis à disposition des candidats via le site internet de l'établissement (rubrique : « L'Université recrute »). Les dossiers complets doivent être imprimés par les candidats et retournés à la DRH service Emplois, Recrutements, Formation et Compétences.

##### **Article 3**

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 17 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016 à 16h00, cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal. Tout dossier arrivé hors délais sera considéré comme irrecevable.

##### **Article 4**

Les dossiers de candidature déclarés recevables seront examinés par une commission dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université de La Rochelle. À l'issue de cet examen, tous les candidats seront auditionnés par la commission. Chaque entretien dure vingt minutes dont cinq minutes consacrées à l'exposé du candidat. Les entretiens se dérouleront à l'Université de La Rochelle entre le 20 et le 22 juillet 2016. Les candidats seront convoqués par courrier.

**Article 5**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2016.

Le président,  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-416 du 14 juin 2016 annule et remplace l'arrêté n°2015-298 du 16 septembre 2015 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de madame le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

**Jacques Bouineau**, professeur des universités, président  
**Isabelle Boucobza**, professeur des universités  
**Emmanuel Savatier**, maître de conférences  
**Alice Mazeaud**, maître de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

**Catherine Marie**, professeur des universités, présidente  
**Pierre Mazet**, maître de conférences  
**Philippe Sturmel**, maître de conférences  
**Wagdi Sabete-Ghobrial**, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

**Linda Arcelin**, maître de conférences, présidente  
**Catherine Marie**, professeur des universités  
**Caroline Asfar-Cazenave**, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

**Emmanuel Savatier**, maître de conférences, président  
**Isabelle Boucobza**, professeur des universités  
**Alice Mazeaud**, maître de conférences  
**Clémentine Loyer**, enseignant-chercheur contractuel

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

**Francette Fines**, professeur des universités, présidente  
**Marie-Luce Bernard-Vincent**, maître de conférences  
**Anne-Claire Arrighi**, enseignant-chercheur contractuel  
**Sabine Bertolaso**, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé, pour l'année universitaire 2015-2016, de :

**Anne Cathelineau-Roulaud**, maître de conférences, présidente  
**Stéphane Pinon**, maître de conférences  
**Céline Laronde-Clérac**, maître de conférences  
**Agnès Michelot**, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention droit, est composé de :

**Emmanuel Savatier**, maître de conférences, président  
**Isabelle Boucobza**, professeur des universités  
**Alice Mazeaud**, maître de conférences  
**Clémentine Loyer**, enseignant-chercheur contractuel

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention droit, est composé de :

**Anne Cathelineau-Roulaud**, maître de conférences, présidente  
**Stéphane Pinon**, maître de conférences  
**Céline Laronde-Clérac**, maître de conférences  
**Agnès Michelot**, maître de conférences

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 juin 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-419 du 16 juin 2016 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés - secteur II)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-9 et D.719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté n° 2016-355 du 27 mai 2016, relatif au renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés - secteur II)

**ARRÊTE**

**Article 1**

Est déclarée recevable pour l'élection relative au renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés - secteur II) organisée le 28 juin 2016, la candidature de :

- **Monsieur CAROZZA Jean-Michel**

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 juin 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER